



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2023 à 19H30

Le treize novembre 2023 à 19H30, le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO, Maire.

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Anthony SANTOS, Dominique VOLPE, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents excusés : Philippe VIALLEIX pouvoir à Patrice JUILLARD
Sylvie SERRE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Sabine EGAL pouvoir à Johane GRANDSEIGNE
Dominique VIALLE

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023

3. Administration générale

- 3.1. Installation de Monsieur Roubeyrie
- 3.2. Organisation du Conseil Municipal
- 3.3. Bus Conseil Départemental
- 3.4. Evolution administrative du terrain à céder à la Société SODIAAL

4. Finances – Gestion – Economie

- 4.1. Point sur le compte administratif

5. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

- 5.1. Enfouissement des lignes téléphoniques à Monsser
- 5.2. Eclairage public (LED)
- 5.3. Programme routier (voies communales)
- 5.4. Travaux de la mairie (fond de concours com/com + appel subvention Région)
- 5.5. Avancement du chemin côtier Val/La Siauve)
- 5.6. Pistes forestières

5.7. Assainissement chantier de Granges

6. Questions diverses

6.1. Mise en place de la garderie le mercredi après-midi

----- ♦ -----

Monsieur le maire informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Brigitte CLAUDEL conseillère municipale se propose de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

2. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 est soumis au vote puis adopté par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

L'opposition officielle empêche le déroulement de la séance.

M. Santos demande que le public se taise pour que le conseil puisse se tenir ou bien qu'il soit ajourné.

3. Administration générale

3.1. Installation de Monsieur Roubeyrie

3.2. Organisation du Conseil Municipal

M. Roubeyrie prend son poste de conseiller en charge du sport - quoi que se permette de commenter l'ancienne opposition.

3.3. Bus du Conseil Départemental

Le Département met en place un service de bus pour les administrés à partir de mai 2024, qui proposera les prestations administratives et numériques de France Service.

3.4. Evolution administrative du terrain à céder à la Société SODIAAL

L'évolution administrative du terrain occupé par la Société Sodiaal : les notaires sont en contact en vue de la vente de cette petite superficie par la mairie à la société – en conservant un droit d'intervention, notamment pour l'assainissement.

4. Finances – Gestion – Economie

4.1. Point sur le compte administratif

Les comptes de la mairie s'élèvent à 1,2 millions (source DGFIP).

5. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

5.1. Enfouissement du réseau téléphonique à Monsser

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 400,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- Un versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

5.2. Eclairage public LED

5.3.

Le chantier est terminé et les retombées économiques sur la facturation sont attendues dès le 1^{er} trimestre 2024.

Le chantier des illuminations a bien avancé et la fin de l'installation est prévue ce jeudi matin 14 décembre par Eiffage.

5.4. Programme routier (voies communales)

Réfection de la voie départementale vers Vallat sur 1,7km, réfection de la chaussée également à Lasserre et Farreyrolles, doublé de l'enfouissement de la ligne téléphonique. Le chantier est prévu à compter d'avril.

Budget .350 000 €

5.5. Travaux de la mairie (fond de concours com/com + appel subvention Région)

Travaux de la Mairie – 150 000 € de ligne de crédit votée par le conseil. A laquelle ajouter le concours de la com/com et une demande de subvention à la région.

5.6. Avancement du chemin côtier Val/La Siauve)

Avancement conséquent du chantier balisage et rénovation du chemin côtier entre Val et La Siauve : investissement de 250 000 € et fin de chantier prévue pour la fin de l'hiver. Projet important sur le plan touristique, et base de loisir à proximité de la plage de la Siauve.

5.7. Pistes forestières

Pistes forestières envisagée : 1 vers le lac, 1 au-dessus du moulin de Moranges et une dernière qui mènera à la salle des Peupliers.

5.8. Assainissement chantier de Granges

Sous la houlette de la com/com à compter du 1^{er} janvier 2025.

6. Questions diverses

6.1. Garderie le mercredi après-midi pour les 2 écoles : un sondage a été effectué auprès de toutes les familles pour savoir si elles ont besoin d'un mode de garde sur cette ½ journée.

10 familles de Granges souhaitent ce service et 20 familles en font la demande à Lanobre.

D'où une proposition de service centralisé à Lanobre pour tous ces enfants de la commune.

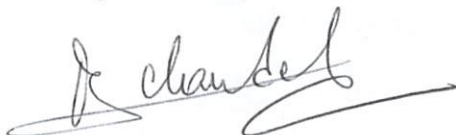
Mme Grandseigne considère que le sondage serait à refaire pour obtenir une réponse par enfant et non au global.

Il faut savoir qu'à l'automne 2024, la comcom estime que le nouveau bâtiment dédié « enfance » à YDES pourra accueillir les enfants à prendre en charge le mercredi après-midi, via un ramassage sur les 16 communes de la comcom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.
Compte rendu établi sur 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

Affiché le _ **21 FEV. 2024**

Le secrétaire de séance
Brigitte CLAUDEL



Le Maire
Pascal LORENZO

